

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 16 avril 2003
	Numéro de la résolution CE03 0808

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin de modifier les plans « Affectation du sol » et « Limites de hauteur et de densité », sur une partie du terrain bordée par la rue de Liège, l'avenue d'Anvers, la limite est des terrains bordant l'avenue Querbes et la voie ferrée du C.P., et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032799017
40.006

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2003-05-05 09:22:29, en fonction de /MONTREAL.

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière